

Standard sectoriel pour le lait durable suisse – Tapis vert

Demande

Réglementation spéciale pour les plateformes d'expositions

Plateforme :

Durée du séjour des
vaches laitières :

Adresse :

CP et Lieu :

Acheteur de lait au
premier échelon :

Personne de contact

Nom :

Téléphone :

E-mail :

Chiffre 5 : Réglementation spéciale des directives et sanctions pour la production :

Expositions : Les plateformes (BEA Expo, Olma, Expo Bulle ou Vianco-Arena etc.) peuvent livrer leur lait sans remplir les exigences du standard sectoriel pour le lait durable suisse si :

- *la plateforme est considérée comme producteur de lait, si elle vend son lait à un acheteur au premier échelon et si*
- *les vaches ne sont pas stationnées pendant plus de 14 jours d'affilés sur la plateforme ;*
- *la plateforme a déposé une demande de réglementation spéciale auprès de l'IP lait.*

- Par la présente, je confirme que nous remplissons les exigences susmentionnées.
Parallèlement, je suis d'accord pour que l'admission soit publiée sur ip-lait.ch.

Lieu, Date :

Signature : _____

Envoyer à :

info@tapisvert.ch

Interprofession du Lait, case postale, 3006 Berne